

Rivière-Salée

*Ici,
tout pousse
à prendre racine*



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Préambule

Le PADD, socle du projet de territoire saléen pour les 10 prochaines années

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue l'expression politique d'une vision stratégique du développement de Rivière-Salée à l'horizon de 10 à 15 ans.

Le PADD est une pièce obligatoire du dossier de PLU. Il doit définir des orientations générales du projet de territoire souhaité par les élus de façon à permettre l'évolution à venir des projets de la commune. Il n'est pas directement opposable aux différentes autorisations d'occupation du sol. Le règlement, le zonage graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent néanmoins constituer la traduction du projet politique formalisé dans le PADD. La cohérence entre ces documents doit être assurée.

Le PADD doit par ailleurs faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal, au moins 2 mois avant l'arrêt du PLU.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

Article L.151-5 du Code de l'urbanisme

Préambule

Rivière-Salée aujourd’hui : un contexte nouveau à prendre en compte

La révision du PLU de Rivière-Salée intervient dans un contexte démographique, urbain et environnemental renouvelé qui soulève des enjeux majeurs pour l’avenir de la commune.

Après plusieurs décennies de croissance démographique et résidentielle soutenue qui ont vu la population saléenne doubler en moins de 30 ans, la commune voit sa population se stabiliser autour de 13 000 habitants depuis plusieurs années, dans un contexte de recul démographique à l’échelle de la Martinique depuis 2006 et de ralentissement de la croissance au sein de l’Espace Sud.

A l’instar de la population martiniquaise, la population saléenne vieillit et se trouve aujourd’hui confrontée à un contexte économique et social fragile qui nécessite de prendre en compte des besoins nouveaux dans les politiques d’aménagement du territoire.

Rivière-Salée dispose aujourd’hui d’un contexte géographique singulier, lié à l’étendue de son territoire, à la diversité de ses paysages et la qualité de ses milieux naturels. Le développement récent de l’urbanisation a néanmoins entraîné de nombreux impacts sur la biodiversité et les paysages emblématiques saléens, aujourd’hui susceptibles de fragiliser les grands équilibres du territoire communal.

Commune soumise aux risques et exposée aux nuisances, régulièrement impactée par les inondations, Rivière-Salée doit par ailleurs faire face à un changement climatique qui engendre une intensification des risques et modifie la disponibilité des ressources environnementales.

Préambule

Rivière-Salée demain : capitale du sud de la Martinique

Les élus saléens souhaitent accentuer leur engagement en faveur d'un développement maîtrisé et de qualité permettant de « faire mieux » avant de « faire plus », de passer d'un urbanisme d'opportunité à un urbanisme de projet pour faire de Rivière-Salée la capitale du sud de la Martinique au cours des 10 prochaines années.

Cette ambition confère à Rivière-Salée un rôle mais également une responsabilité particulière dans l'aménagement et le développement durable de son territoire, la préservation de ses sensibilités environnementales et de ses richesses paysagères, la pérennisation de ses espaces de productions agricoles et la valorisation de son image.

L'ambition formulée par les élus nécessite donc d'agir conjointement sur plusieurs leviers organisés autour des 4 orientations suivantes :

- Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales ;
- Conforter et faire rayonner Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud Martinique, au cœur d'un bassin de vie dynamique ;
- Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et les richesses agricoles saléenne ;
- Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages.



Rivière-Salée



*Ici,
tout pousse
à prendre racine*

Valoriser l'image de
Rivière Salée en
s'appuyant sur ses
richesses naturelles
et patrimoniales

Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales

■ Les constats et les principes :

La commune de Rivière-Salée bénéficie d'un territoire exceptionnel. Exceptionnel par son étendue géographique et sa façade littorale, exceptionnel par la qualité de ses paysages (la plaine agricole, et la diversité de ses milieux naturels (mangrove, forêts, savanes) et exceptionnel par son histoire industrielle et agricole, dont les témoins sont encore perceptibles au quotidien (l'ancienne usine, la fontaine du Monument aux Morts, les habitations de la Rue Schœlcher).

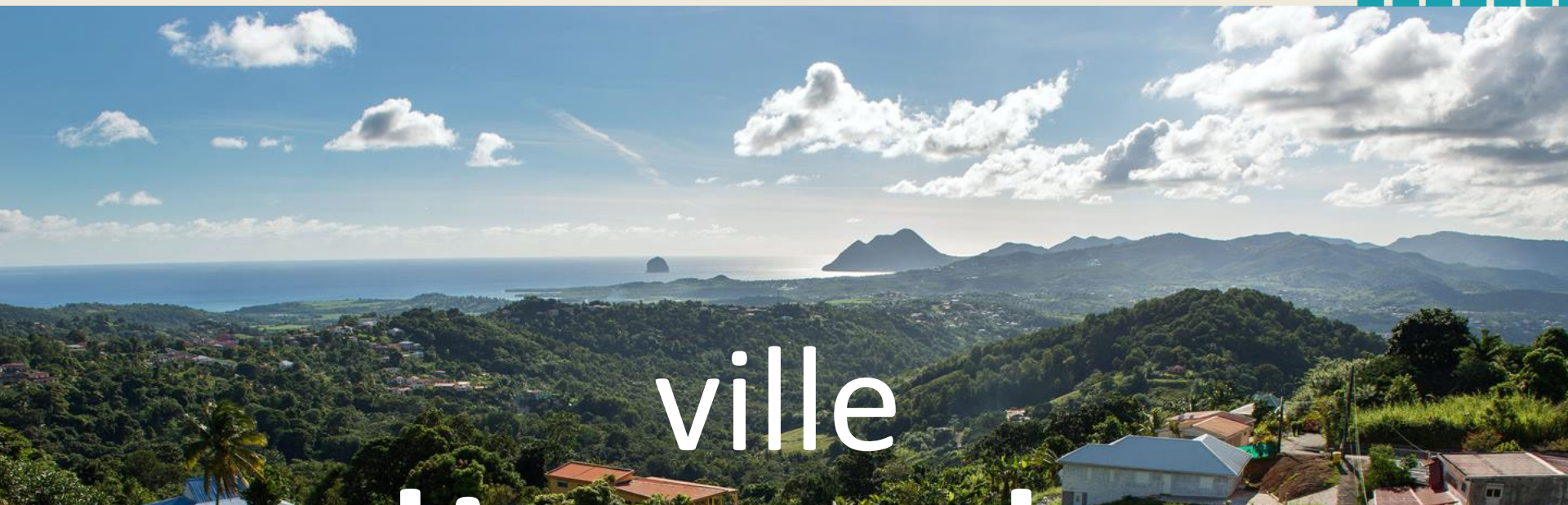
Le PADD traduit l'ambition des élus de mieux valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur une stratégie globale de promotion des richesses et des spécificités saléennes issues de l'histoire et de la géographie singulières de la commune.

■ Les objectifs :

- Rivière-Salée, ville littorale
- Rivière-Salée, ville verdoyante
- Rivière-Salée, ville nourricière



Rivière-Salée



ville

littorale



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales

■ *Rivière-Salée, ville littorale*

- **Préserver durablement le caractère naturel de la mangrove et limiter les pressions sur ce bien commun d'exception, à forte valeur écologique et identitaire ;**
 - » Considérer les axes de la RN5 et de la RD7 comme des limites intangibles au-delà desquelles aucun aménagement pouvant modifier le fonctionnement du milieu ou générer des nuisances ou des pollutions ne peut être accepté ;
- **Protéger les vues sur la baie de Génipa et la mangrove depuis les mornes, les valoriser et les rendre accessibles ;**
- **Développer l'écotourisme pour favoriser la découverte de la mangrove par les saléens et les touristes :**
 - » Aménager un accès direct à la mangrove depuis Rivière-Salée et renforcer la signalisation pour donner davantage de visibilité à cet espace et améliorer ses liens fonctionnels avec le reste de la commune ;
 - » Diffuser les connaissances relatives à la mangrove et affirmer l'identité littorale de la commune en étudiant les conditions de réalisation d'aménagements dédiés à la valorisation de cet espace, dans le respect des sensibilités du milieu ;
 - » Développer les activités de découverte écologique permettant de respecter les sensibilités du milieu (embarcations électriques, canoë, sentier de randonnée sur caillebotis, etc.) ;
 - » Valoriser le Petit-Ilet en tant qu'espace d'agrément et de loisirs identitaire pour les saléens et les visiteurs.



Rivière-Salée



ville

verdoyante



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables
(PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales

■ Rivière-Salée, ville verdoyante

- **Préserver durablement les paysages de mornes verts de Rivière-Salée:**
 - » en maîtrisant l'urbanisation diffuse pour conserver les vastes espaces de respiration occupés par la forêt et les savanes ;
 - » En portant une attention particulière à l'intégration urbaine et paysagère des nouvelles constructions sur les lignes de crêtes et les hauteurs pour respecter le relief et les perspectives visuelles sur les mornes.
- **Conforter la vocation agricole de la plaine sucrée de Rivière-Salée et permettre sa découverte par la mise en valeur du cheminement reliant Petit-Bourg à Grand-Bourg ;**
- **Pérenniser la typicité de Grand-Bourg et Petit-Bourg au travers du maintien des éléments architecturaux traditionnels de la commune ;**
- **Respecter les points de vues remarquables et les perspectives visuelles qui donnent à voir les richesses paysagères de la commune :**
 - » Au sein du tissu urbain, notamment à Grand-Bourg et Petit-Bourg : maintenir les ouvertures visuelles et les covisibilités paysagères permettant d'apercevoir la plaine agricole depuis la ville ;
 - » Dans les mornes, valoriser les points de vue remarquables vers les paysages alentours en facilitant leur accessibilité et en prévoyant des aménagements favorables à la contemplation ;
 - » Assurer la préservation des fenêtres paysagères depuis les routes sillonnant les mornes en maîtrisant le développement urbain linéaire le long de ces axes.
- **Assurer un traitement paysager renforcé des futures zones d'activités économiques de Maupéou et de Petit-Bourg afin de garantir une intégration visuelle de qualité depuis la RN5 et la RD7.**



Rivière-Salée



ville

nourricière

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales

■ *Rivière-Salée, ville nourricière*

– **Préserver le potentiel de production des terres agricoles et maintenir la diversité des filières :**

- » Pérenniser les espaces agricoles à forte valeur agronomique, et notamment les terres classées en ZAP ;
- » Assurer les conditions du maintien de la production de canne à sucre en protégeant les terres cultivées tout en permettant l'aménagement de la plaine en vue de pérenniser l'activité agricole ;
- » Eviter l'enfrichement des terres agricoles et favoriser la réintroduction d'activités sur les terres aujourd'hui en friche ;
- » Préserver les activités agricoles maraichères dans les quartiers ;
- » Préserver les savanes et l'activité d'élevage qu'elles supportent.

– **Encourager le développement de pratiques agricoles de proximité dans les bourgs et quartiers saléens :**

- » Développer la création de jardins familiaux et de jardins (créoles) collectifs, à l'occasion des projets d'habitat notamment, dans un objectif de convivialité et d'animation des quartiers ;
- » Pérenniser les traditions liées aux jardins créoles dans la commune, à l'échelle individuelle ou collective, comme levier du maintien d'une identité locale forte ;
- » Valoriser les produits locaux et leur donner davantage de visibilité afin de renforcer les circuits-courts et de diffuser la culture locale auprès des visiteurs ;
- » Impulser la réalisation de projets de jardins partagés ;
- » Inciter au développement d'une agriculture raisonnée.



Rivière-Salée



*Ici,
tout pousse
à prendre racine*

Conforter et faire
rayonner Rivière-Salée en
tant que ville majeure du
Sud de la Martinique, au
cœur d'un bassin de vie
dynamique

Conforter et faire rayonner Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud de la Martinique, au cœur d'un bassin de vie dynamique

▪ **Les constats et les principes**

Territoire de passage entre les communes touristiques de l'Espace sud (de plus en plus habitées) et le Centre Martinique (pôle commercial et d'emplois mais de moins en moins attractif pour les martiniquais), Rivière-Salée est traversée chaque jour par plusieurs milliers de martiniquais qui viennent consommer, travailler ou fréquenter les équipements et services de la commune.

Le PADD traduit l'ambition des élus de conforter le positionnement de Rivière-Salée au sein de l'Espace Sud, en apportant des réponses adaptées aux besoins quotidiens des ménages en matière de logements, d'équipements et d'activité économique et à travers l'aménagement d'un cadre urbain de qualité et la mise en œuvre de projets exemplaires d'un point de vue environnemental.

▪ **Les objectifs**

- *Rivière-Salée, ville accueillante et solidaire*
- *Rivière Salée, ville durable et exemplaire*
- *Rivière-Salée, ville attractive et rayonnante*



Rivière-Salée



ville
accueillante
et solidaire

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme


Conforter Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud Martinique, au cœur d'un bassin de vie dynamique

■ *Rivière-Salée, ville accueillante et solidaire*

- Permettre une croissance démographique maîtrisée et organisée au cours des 10 prochaines années ;
- Planifier un développement résidentiel en accord avec l'ambition de croissance démographique maîtrisée de la municipalité au cours des 10 prochaines années ;
- Offrir des conditions de vie et d'habitat adaptées aux besoins des ménages à travers une offre de logements diversifiée :
 - » Favoriser le développement de l'habitat intermédiaire et des logements en location-accession ;
 - » Poursuivre la production de logements sociaux, notamment à destination des jeunes et des seniors, dans un objectif de mixité urbaine, sociale et générationnelle ;
 - » Promouvoir le développement de logements intergénérationnels ;
 - » Améliorer le niveau de confort des logements sur le parc privé et social.
- Requalifier le parc de logements ancien et potentiellement indigne de la commune, dans le respect de la préservation du patrimoine architectural saléen ;
- S'engager en faveur d'une politique volontariste de remise sur le marché de logements vacants, en priorité à Grand-Bourg, Petit-Bourg et dans les quartiers.



Rivière-Salée



ville
attractive
et rayonnante

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Conforter Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud Martinique, au cœur d'un bassin de vie dynamique

■ *Rivière-Salée, ville attractive et rayonnante*

- Permettre le développement des activités économiques, commerciales et de services compatibles avec l'habitat au sein des espaces urbanisés des bourgs et des quartiers ;
- Maintenir la vocation industrielle et artisanale des zones d'activités de l'Espérance et de Laugier et préserver les conditions nécessaires à l'installation, au maintien et au développement des activités dans la commune ;
- Limiter les implantations commerciales, d'équipements et des services dans les zones d'activités afin de préserver leur complémentarité avec les activités implantées à Grand-Bourg, Petit-Bourg et dans les quartiers;
- Favoriser la requalification et l'optimisation des zones d'activités de l'Espérance et de Laugier :
 - » Améliorer le fonctionnement interne des deux zones à travers une gestion globale du stationnement et une amélioration des voies de circulation et d'accès.
- Etudier les conditions de mutation du site de l'ancienne usine à Petit-Bourg ;
- Inscrire la future zone d'activités de Maupéou en complémentarité avec les activités économiques implantées dans les zones d'activités de l'Espérance et la Laugier et de Grand-Bourg ;
- Conforter le niveau d'équipements et de services structurants de la commune et prévoir les conditions de développement d'une offre nouvelle en fonction de l'évolution des besoins, prioritairement dans les agglomérations ou à proximité ;
- Permettre l'aménagement d'un espace à vocation économique à l'entrée de Petit-Bourg afin de conserver la possibilité d'accueillir de nouvelles activités économiques locales et contribuer à la redynamisation d'ensemble de Petit-Bourg ;
 - » Intégrer des principes d'aménagement durable dans la conception de la zone (de type « éco-zone ») afin de limiter les impacts visuels et paysagers depuis la RN5 et l'entrée de ville et définir des objectifs de performance énergétique et environnementale volontaristes sur le site ;
 - » Planifier un aménagement cohérent de la zone et maîtriser l'implantation des activités économiques afin d'éviter les nuisances et conflits d'usages en entrée de ville.



Rivière-Salée



ville
durable
et exemplaire

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Conforter Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud Martinique, au cœur d'un bassin de vie dynamique

■ *Rivière-Salée, ville durable et exemplaire*

- Veiller à accueillir des projets urbains de grande qualité environnementale, respectant les richesses écologiques de Rivière-Salée et reflétant les valeurs de la municipalité:
 - » Observer les principes du bioclimatisme dans les nouvelles constructions afin de limiter les consommations électriques à la source en favorisant une ventilation naturelle et en limitant les apports solaires;
 - » Développer le recours aux énergies renouvelables pour couvrir les besoins énergétiques résiduels, notamment à l'énergie solaire ;
 - » Concevoir des aménagements et des constructions économes en eau et permettant la récupération des eaux pluviales ;
 - » Assurer une prise en charge et un traitement efficace des eaux usées, afin de réduire autant que possible les incidences sur les milieux ;
 - » Réduire les impacts des projets sur le ruissellement et développer les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales adaptés au contexte, permettant un traitement paysager et intégrant les objectifs de sécurité sanitaire ;
 - » Favoriser une collecte efficace des déchets ménagers, facilitant le tri sélectif à la source et limitant la multiplication des dépôts sauvages dans le paysage saléen;
- Développer à Grand-Bourg et Petit-Bourg des aménagements en faveur d'une pratique renforcée des modes doux et actifs :
 - » en sécurisant les cheminements piétons existants: continuité des aménagements, mise en retrait des voitures, etc. ;
 - » en créant une signalétique sur les distances-temps pour mettre en lumière le potentiel ;
 - » en développant la multimodalité depuis les espaces de stationnement ;
 - » en améliorant le confort (acoustique, climatique...) des liaisons douces ;
 - » en complétant le maillage d'aménagements dédiés aux piétons, en priorité entre les différents espaces publics et les équipements de la commune.



Rivière-Salée



*Ici,
tout pousse
à prendre racine*

Une urbanisation
organisée et maîtrisée,
en accord avec les
sensibilités
environnementales et
agricoles saléennes

Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et les richesses agricoles saléenne

▪ **Les constats et les principes**

Les enjeux du développement durable sont aujourd'hui placés au cœur des documents d'urbanisme et de planification. Depuis le Grenelle de l'Environnement, la gestion économe et équilibrée des espaces naturels et agricoles, la protection et la valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques (trame verte et bleue), la performance énergétique, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la limitation des temps de déplacement sont autant de thématiques à intégrer au sein des réflexions portant sur l'aménagement du territoire.

En ce qu'il intègre les nouveaux enjeux du développement durable, le PLU révisé de Rivière-Salée doit permettre à la commune d'accentuer son engagement en faveur d'un modèle d'urbanisation durable et de qualité qui respecte les sensibilités environnementales et les richesses agricoles de la commune, tout en préservant l'image d'une ville agréable à vivre qui se distingue par la qualité de son cadre de vie. Il s'agit également de définir les conditions permettant de proposer un cadre urbain animé et des aménagements de qualité afin de redonner aux saléens l'envie de vivre en ville.

▪ **Les objectifs**

- *Rivière-Salée, ville préservée*
- *Rivière-Salée, ville équilibrée*
- *Rivière-Salée, ville agréable et animée*



Rivière-Salée



ville

préservée

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et agricoles saléennes

■ *Rivière-Salée, ville préservée*

- Respecter les règles du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et du Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) pour éviter toute exposition de la population aux risques ;
- Limiter l'exposition des ménages aux nuisances sonores de façon à préserver une ambiance urbaine apaisée;
- Tendre vers une amélioration globale de la qualité de l'air par la promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ;
- Protéger les réservoirs de biodiversité de la commune en limitant les impacts de l'urbanisation sur les milieux :
 - » Protéger l'intégrité de la mangrove par le respect des sensibilités écologiques spécifiques de chaque milieu la composant et en garantissant la qualité des cours d'eau qui l'alimentent, notamment de la rivière Salée;
 - » Assurer la pérennité des forêts mésophiles des mornes en limitant leur mitage par l'urbanisation diffuse et en les protégeant des défrichages non justifiés;
 - » Assurer le bon fonctionnement hydraulique de la rivière Salée et la préservation des habitats écologiques du cours d'eau.
- Garantir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques connexes des cours d'eau et ravines afin qu'ils puissent remplir leur rôle de corridors privilégiés ;
- Protéger les espaces agricoles et naturels relais et valoriser leur potentiel écologique:
 - » Maintenir le couvert forestier des mornes en luttant contre les défrichages non maîtrisés ;
 - » Conserver les éléments naturels relais des savanes tels que les bosquets, les haies...
 - » Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités.
- Prévenir le mitage et le développement urbain linéaire le long des axes de communication pour conserver des coupures d'urbanisation garantes d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle.



Rivière-Salée



ville
équilibrée



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et agricoles saléennes

■ *Rivière-Salée, ville équilibrée*

- Programmer un développement maîtrisé et optimisé afin de favoriser une gestion économe des espaces agricoles et naturels
 - » Planifier un développement résidentiel en accord avec le scénario retenu, permettant de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et de prendre les comptes les contraintes liées à l'indivision en prévoyant environ 100ha d'espaces constructibles en zones d'urbanisation future à vocation d'habitat ;
 - » Conforter le développement urbain de Grand-Bourg, Petit bourg et des quartiers afin de conforter l'organisation multipolaire de la commune et limiter les besoins en déplacements des ménages ;
 - » Définir une stratégie foncière communale sur les secteurs stratégiques en matière de renouvellement urbain, en priorité à Grand-Bourg, Petit-Bourg et dans les quartiers de la commune.
- Mettre en œuvre une urbanisation organisée et des aménagements de qualité :
 - » Développer des opérations d'aménagement d'ensemble dans les projets d'urbanisation nouvelle pour assurer une conception cohérente des nouveaux projets ;
 - » Prévoir le développement de l'urbanisation nouvelle en continuité des espaces actuellement urbanisés de la commune ;
 - » Limiter l'urbanisation linéaire et l'habitat diffus afin de préserver des coupures vertes non bâties entre les quartiers ;
 - » Privilégier des formes urbaines permettant une gestion économe des espaces agricoles et naturels, en accord avec le patrimoine architectural saléen.



Rivière-Salée



ville
agréable
et animée



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et agricoles saléennes

■ *Rivière-Salée, ville agréable et animée*

- Donner toute sa place à la nature dans le paysage urbain de Grand Bourg et Petit Bourg afin de qualifier le cadre de vie et d'inciter à la pratique de la ville ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti de la commune ;
- Donner plus de visibilité et mettre en valeur la mémoire et l'Histoire de Rivière-Salée à travers la valorisation de son patrimoine (Pont Bac, vestiges de l'ancienne usine de Rivière-Salée, etc.) ;
- S'appuyer sur l'exemple de l'entrée de ville de Grand-Bourg depuis la RN5 par la rue Schœlcher pour qualifier les autres entrées de ville (notamment depuis Sainte-Luce et les Trois-Ilets) et diffuser une image qualitative de la commune au niveau de ces secteurs stratégiques ;
- Affirmer l'identité de chaque quartier saléen en leur donnant plus de visibilité et en marquant les entrées de quartiers à travers un traitement paysager de qualité ;
- Donner plus de qualité aux espaces publics au service d'un cadre urbain agréable et attractif, tout en prenant en compte les besoins en termes de sécurité et d'entretien des aménagements ;
- Faciliter les pratiques de déplacements doux des saléens par la création d'une signalétique spécifique à Grand-Bourg.



Rivière-Salée



*Ici,
tout pousse
à prendre racine*

Une organisation
multipolaire
garante des
solidarités et du
cadre de vie des
ménages

Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

▪ Les constats et les principes

Le développement historique de la commune s'est principalement réalisé à la périphérie des bourgs et des quartiers, généralement sur les lignes de crêtes ou en flanc de ravine. Bien qu'intimement liée à la sociologie agricole et rurale de la commune, cette organisation est à l'origine d'une déconnexion entre les espaces d'habitat et les secteurs équipés, entraînant de ce fait un accroissement important des déplacements automobiles quotidiens des ménages.

Par ailleurs, bien qu'accueillant aujourd'hui la majorité des équipements et des services de la commune, Grand-Bourg et Petit-Bourg n'accueillent pas la majorité de la population et se trouvent aujourd'hui confrontés à plusieurs problématiques : vieillissement démographique, concurrence des zones d'activités pour l'accueil des fonctions d'équipements et de services, perte d'attractivité et d'animation urbaine, etc.

Le PADD porte donc l'ambition des élus de conforter l'organisation multipolaire de la commune, en permettant un développement équilibré entre les bourgs et les quartiers, tout en améliorant durablement l'organisation des déplacements des ménages au sein de la commune et vers les territoires voisins. Cette orientation doit en effet permettre de faciliter les pratiques de proximité des ménages, de réintroduire certaines formes de mixité (urbaine, sociale, générationnelle) dans les bourgs et quartiers et de limiter le recours systématique à la voiture individuelle.

▪ Les objectifs

- *Rivière-Salée, une ville et ses quartiers*
- *Rivière-Salée, ville mobile et connectée*



Rivière-Salée



une ville
et ses
quartiers



Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

■ **Rivière-Salée, une ville et ses quartiers**

– **Affirmer un centre-ville dynamique, animé et de qualité à Grand-Bourg :**

- » Prévoir un développement volontariste de Grand-Bourg pour en faire une centralité urbaine majeure, durablement attractive et habitée :
 - » Favoriser le réinvestissement des logements vacants et la requalification de l'habitat ancien qui dispose d'un potentiel de rénovation ;
 - » Permettre la mobilisation des dents creuses et des espaces en friche qui constituent des espaces stratégiques à proximité des équipements et des commerces existants, quand l'obstacle à l'indivision peut-être levé ;
 - » Prévoir les conditions nécessaires à la réalisation de projets urbains mixtes mêlant logements, commerces et services.
- » Impulser un projet de redynamisation d'ensemble de Grand-Bourg, afin d'améliorer son image, valoriser son cadre urbain et développer sa fréquentation :
 - » Développer le tissu commercial de proximité et favoriser la réintroduction d'équipements et services à la personne ;
 - » Favoriser l'utilisation des cellules commerciales vacantes, en particulier le long de la rue Schœlcher et autour du marché couvert ;
 - » S'appuyer sur le projet de reconstruction de la mairie pour réfléchir à l'aménagement d'un espace public structurant et fédérateur autour du futur parvis ;
 - » Développer les itinéraires piétons entre les espaces de stationnement et les principaux équipements publics.

Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

■ **Rivière-Salée, une ville et ses quartiers**

– **Conforter la vitalité urbaine historique de Petit-Bourg :**

- » Permettre le développement urbain de Petit-Bourg, en accord avec ses sensibilités et ses contraintes environnementales :
 - » Mobiliser en priorité les dents creuses, les logements vacants et les espaces en friche qui constituent les principaux supports de développement urbain à Petit-Bourg, quand l'obstacle à l'indivision peut-être levé ;
 - » Requalifier le parc de logements ancien potentiellement indigne et améliorer la qualité architecturale des constructions afin de favoriser la création d'un front urbain de qualité le long de la rue de la Liberté ;
 - » Pérenniser les équipements, commerces et services existants et favoriser leur regroupement.
- » Aménager un cadre urbain apaisé et de qualité :
 - » Assurer la sécurité des déplacements et améliorer les liaisons entre le versant habité, le plateau d'équipements et la rue de la Liberté ;
 - » S'appuyer sur le projet de requalification du parvis de l'Eglise pour aménager un espace public de proximité, en intégrant un traitement paysager de qualité ;
 - » Porter une attention particulière à la qualité urbaine et paysagère des entrées est (depuis Saint-Esprit et Rivière-Pilote) et ouest (depuis la RN5) ;
 - » Etudier les conditions d'aménagement des berges de la rivière Salée.

Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

■ Rivière-Salée, une ville et ses quartiers

– Structurer les quartiers en tant que lieux de vie et d’animation de proximité pour les saléens :

- » Planifier un développement équilibré et cohérent des quartiers :
 - » Rechercher **une densification maîtrisée** des quartiers afin de rapprocher les secteurs d’habitat des commerces et services et optimiser les infrastructures existantes, dans le respect du patrimoine bâti et paysager saléen et en prenant en compte les problématiques liées au ruissellement et les contraintes topographiques de la commune ;
 - » Limiter l’urbanisation linéaire et diffuse afin de conforter les espaces actuellement urbanisés des quartiers et maîtriser le mitage des espaces agricoles et naturels.
- » Pérenniser les équipements et commerces de proximité qui répondent aux besoins d’appoint des ménages et permettent de limiter les déplacements quotidiens :
 - » S’appuyer sur les foyers ruraux, les jardins créoles et le tissu associatif saléen de façon à pérenniser le vivre ensemble et le lien social de proximité dans les quartiers ;
 - » Pérenniser les commerces d’appoint et les équipements scolaires existants et favoriser l’installation de nouvelles activités dans les secteurs déjà équipés ;
 - » Permettre l’entretien et la modernisation des équipements sportifs et culturels dans les quartiers ;
 - » Aménager un cadre urbain de qualité en s’appuyant sur des espaces de convivialité et en favorisant les déplacements piétons.



Rivière-Salée



ville
mobile

et connectée

Dossier d'approbation

Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)

PLU
Plan local d'urbanisme

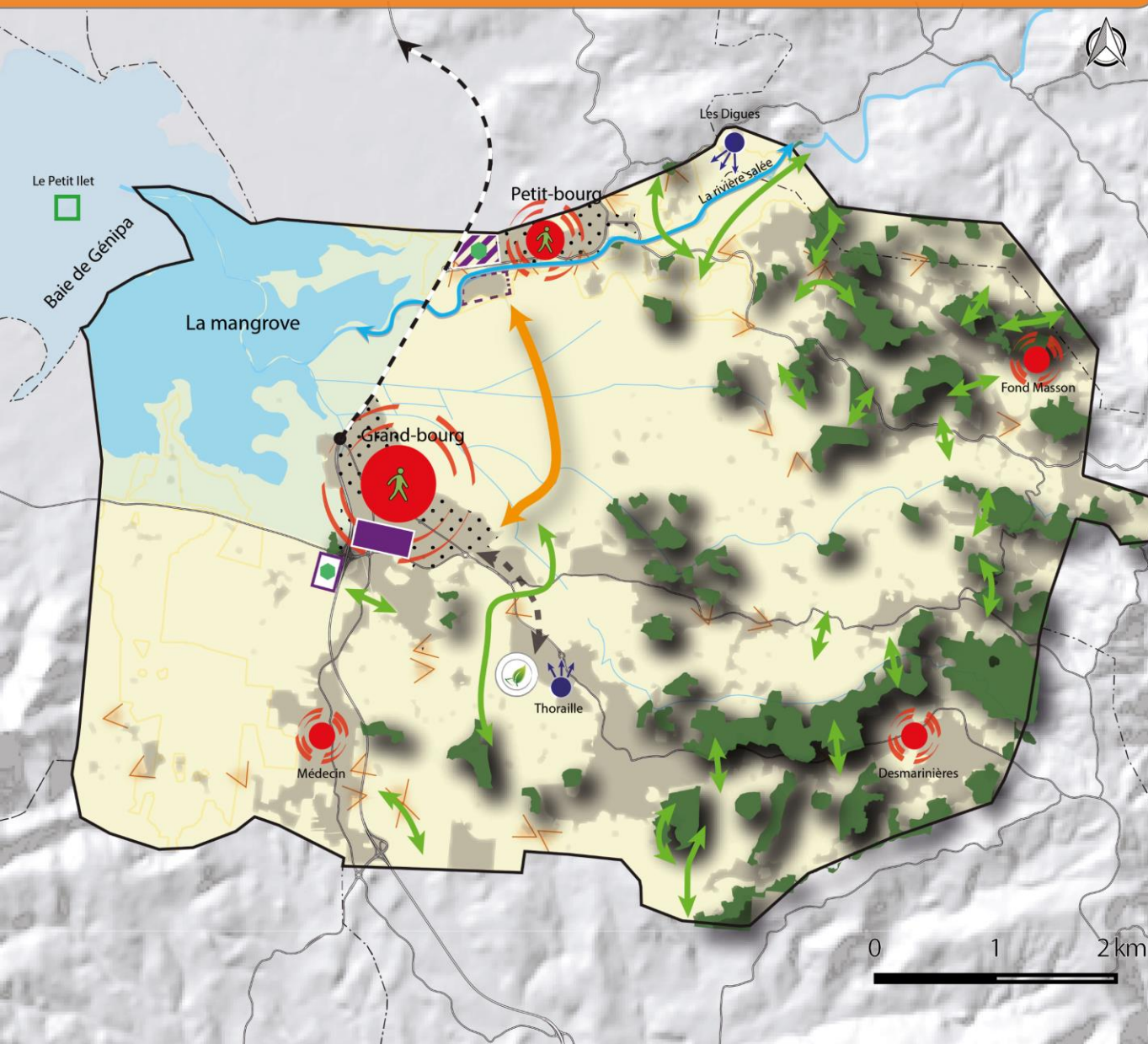
Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

■ **Rivière-Salée, ville mobile et connectée**

- Favoriser le désenclavement des quartiers de la commune :
 - » Etudier les conditions d'amélioration de la desserte du lycée Joseph Zobel à Thoraille ;
 - » Améliorer les connexions de Thoraille avec le reste de la commune, et notamment avec Grand-Bourg ;
 - » Prévoir des solutions de mobilité adaptées pour limiter l'enclavement du quartier Les Dignes et favoriser les déplacements de ses habitants au sein de la commune.
- Améliorer les conditions de déplacements au sein de la commune :
 - » Organiser les déplacements autour d'un pôle d'échange multimodal afin de promouvoir les transports partagés, réguler les flux automobiles et accompagner l'arrivée du TCSP à long terme ;
 - » Conforter la desserte en transport en commun de Rivière-Salée et prévoir de nouveaux arrêts si nécessaire afin d'accompagner le développement urbain de la commune d'une desserte en transport en commun adaptée ;
- Améliorer l'organisation du stationnement en renforçant ses liens avec le fonctionnement de la ville ;
- Réfléchir à l'organisation du transport et de la livraison de marchandises (logistique urbaine) ;
- Sécuriser les axes et carrefours routiers structurants dans une logique d'amélioration du trafic et de valorisation globale des entrées de ville ;
- Promouvoir les modes actifs pour les déplacements quotidiens des ménages et sur de courtes distances ;
- Inciter à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication :
 - » Améliorer la couverture numérique de la commune ;
 - » Faciliter l'accès des ménages aux équipements et services numériques ;
 - » Promouvoir et mettre en œuvre de nouveaux usages à travers des équipements numériques innovants et accessibles à tous.

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

PLU de Rivière-Salée



Valoriser l'image de Rivière-Salée en s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales

- Développer l'éco-tourisme pour favoriser la découverte de la mangrove par les saléens et les touristes
- Valoriser le Petit-Ilet en tant qu'espace d'agrément et de loisirs
- Respecter les points de vue remarquables au sein de la zone agricole protégée (ZAP) et dans les quartiers
- Préserver le potentiel de production des terres agricoles
- Permettre la découverte de la plaine agricole
- 🌿 S'appuyer sur la création de jardins familiaux à Thoraille pour développer une agriculture de proximité
- Préserver les corridors écologiques pour garantir une trame et verte et bleue fonctionnelle

Conforter Rivière-Salée en tant que ville majeure du Sud de la Martinique

- S'engager en faveur d'une politique de remise sur le marché de logements vacants
- Favoriser la requalification et l'optimisation des zones d'activités de la Laugier et l'Espérance
- ▨ Permettre l'aménagement d'un espace à vocation économique à l'entrée de Petit-bourg
- Assurer la cohérence entre Maupéou et les activités économiques existantes
- ▨ Etudier les conditions de mutation du site de l'ancienne usine à Petit-bourg
- Intégrer des principes d'aménagement durable dans la conception des zones d'activités économiques
- 🚶 Développer des aménagements dédiés aux modes doux

Une urbanisation organisée et maîtrisée, en accord avec les sensibilités environnementales et les richesses agricoles saléennes

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Garantir la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Programmer un développement maîtrisé et optimisé afin de favoriser une gestion économe des espaces agricoles et naturels

Une organisation multipolaire garante des solidarités et du cadre de vie des ménages

- 🌀 Affirmer un centre-ville dynamique, animé et de qualité à Grand-Bourg
- 🌀 Conforter la vitalité historique de Petit-Bourg
- 🌀 Structurer les quartiers de la commune en tant que lieux de vie et d'animation de proximité
- Favoriser le désenclavement des quartiers de la commune

Rivière-Salée

*Ici,
tout pousse
à prendre racine*

